

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE  
DU 16 JUILLET 2019**

**Date de convocation** : le 10 juillet 2019

Conseillers en exercice : 14  
Présents : 11  
Absent(s) excusé(es) : 3  
Pouvoirs : 1  
Votants : 12  
Majorité absolue : 7

L'an deux mille dix-neuf, le seize juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

**Etaient présents** : Christelle REILLON, Roger BOILEAU, Myriam COUSIN-MANCEAU, Géraldine BRICIER, Ellen RAVE-BARBEDETTE, Agnès PLANCHARD, Claudius BROCHARD, Sylvie LANDELLE, Nadège CHESNEAU, Maurice AUBRY, Laurent AILLERIE

**Absents Excusés** : Maud VINCHON-FAUCHER, Olivier RICOU, Damien GUERET (pouvoir à Nadège CHESNEAU)

**Secrétaire de séance** : Géraldine BRICIER

Ordre du jour :

1. Réhabilitation bar restaurant : travaux supplémentaires et avenant aux contrats de marché des lots n°1 et n°2
2. Renouvellement du contrat de mise à disposition de personnel avec PEPS 53
3. Convention d'occupation précaire d'un local communal situé 21 place de l'Eglise
4. Budget 2019 / Budget principal : Décisions modificatives
5. Remboursement d'une facture de branchement provisoire d'électricité pour le Comité d'animation
6. Lancement d'une consultation pour l'aménagement paysager des rues JB ROBIN et G LANDAIS
7. Demande de subvention du Lycée Ambroise Paré
8. Désignation d'un référent mutualisation Laval Agglo
9. Travaux d'élagage liés au déploiement de la THD
10. Point d'avancement des travaux des rues JB ROBIN et G LANDAIS
11. Point d'information des services enfance jeunesse
12. Point d'information vie des associations et artisanat/commerce
13. Informations diverses
14. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations octroyées au Maire

**Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal en date du 13 juin 2019**

Madame le Maire ouvre la séance et propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion de conseil municipal en date du 13 juin 2019.

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal en date du 13 juin 2019 comporte une coquille au niveau de la délibération n°051/2019. En effet, au deuxième paragraphe, il convient de remplacer « dans les mêmes conditions qu'en 2018/2020 » par « dans les mêmes conditions qu'en 2018/2019 ».

Considérant cette modification, le Conseil Municipal approuve et le procès-verbal de la séance du 13 juin 2019, à l'unanimité des membres présents.

## **1- REHABILITATION BAR RESTAURANT : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET AVENANT AUX CONTRATS DE MARCHE DES LOTS N°1 ET 2**

### **Délibération n°056-2019**

Madame le Maire expose :

Le 4 juin 2019, l'Agence PETR découvre que le plancher R+2 repose sur le mur de refend et que le mur de refend ne peut être démolit. PETR sollicite des devis supplémentaires auprès des entreprises de maçonnerie et de charpente. Il est constaté que le plancher R+2 est monté à l'identique des autres planchers. Les élus s'interrogent sur cette découverte à ce stade du chantier sachant que cette étape est la plus technique du chantier et avait fait l'objet d'échanges lors de l'avant-projet. En parallèle, le maçon a posé plusieurs questions pour lui permettre de poursuivre la démolition mais n'a pas reçu de réponse. Aussi Madame le Maire a sollicité une rencontre avec PETR qui interviendra le 23 juillet.

Néanmoins, il convient pour la collectivité de choisir une nouvelle solution pour le traitement du plancher R+2. Trois solutions sont présentés :

1. Renforcer le plancher actuel
2. Démolir le plancher existant et le remplacer par un plancher porteur
3. Démolir le plancher existant et le remplacer par un plancher non porteur

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la solution n°2 :

- Démolition du plancher existant et remplacement par un plancher porteur pour un montant total de 11 859,78 € HT soit 14 231,74 € TTC
- De rechercher une solution amiable avec PETR permettant de diminuer le montant de sa rémunération via un avenant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de membres présents, décide:

- De retenir la solution n°2 : Démolition du plancher existant et remplacement par un plancher porteur pour un montant total de 11 859,78 € HT soit 14 231,74 € TTC
- De rechercher une solution amiable avec PETR permettant de diminuer le montant de sa rémunération via un avenant.
- D'autoriser Mme le Maire à signer les avenants au contrat de marché de lot N°1 et N° 2 et tout document relatif à ce dossier.

## **2- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC PEPS53**

### **Délibération n°057-2019**

Madame Le Maire expose :

Le recrutement d'un fonctionnaire sur la mission d'agent de gestion administrative et comptable n'ayant pu aboutir faute de candidat, Madame le Maire a fait appel au Pôle de remplacement du CDG 53. Néanmoins, aucun profil ne répondait aux exigences du poste.

C'est pourquoi, Madame le Maire s'est alors rapproché de l'association PEP'S (Pégase Emploi Partagés Solidaires).

La vocation du groupement d'employeurs Pégase Emplois Partagés Solidaires est de favoriser le développement de l'emploi sur le département de la Mayenne :

- tant au service des associations, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des établissements publics d'Etat et des autres structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) qui ont des besoins de ressources à temps partiel que des salariés qui souhaitent avoir un emploi stable avec une ou plusieurs structures simultanément, à temps plein ou partiel.

C'est dans ce cadre que la collectivité a accueilli Madame Béatrice REGEREAU pour 3 mois à compter du 2 avril 2019 jusqu'au 30 juin 2019 pour une mission comptable et administrative de 22h25 hebdomadaires.

Considérant les besoins de service et la nécessité d'une stabilité du poste de comptable, il est proposé de reconduire le contrat de mise à disposition de personnel avec PEPS 53 pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019.

Le montant de la prestation est estimée à 2274,43 € par mois.

Les crédits prévus au budget primitif 2019 sont suffisants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver les conditions de la prestation,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **3- CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN LOCAL COMMUNAL SITUÉ 21 PLACE DE L'EGLISE**

#### **Délibération n°058-2019**

Madame le Maire expose :

Monsieur Francis MORDRELLE demande un local à usage de bureau suite à la création de son entreprise d'organisation d'évènements, MF EVENEMENT.

La maison de l'animation-jeunesse est actuellement très peu occupée. Seule la salle principale accueille ponctuellement les jeunes lors des chantiers argent de poche

Monsieur MORDRELLE a visité le local le 15 juin dernier et a confirmé son souhait de le louer.

Ainsi, il est proposé :

- De mettre à sa disposition une salle de 16 m<sup>2</sup> située au 1<sup>er</sup> étage de la maison de l'animation jeunesse et de lui donner l'accès aux sanitaires,
- De signer une convention d'occupation temporaire du domaine public communal à compter du 1<sup>er</sup> août 2019,
- D'établir le montant du loyer à 70€ par mois, charges incluses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De mettre à disposition de Monsieur Francis MORDRELLE, une salle de 16 m<sup>2</sup> située au 1er étage de la maison de l'animation jeunesse et de lui donner l'accès aux sanitaires, pour lui permettre d'exercer son activité professionnelle,
- D'établir le montant du loyer à 70€ par mois, charges incluses,
- D'autoriser Madame le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public communal à compter du 1<sup>er</sup> août 2019,

#### 4- BUDGET 2019 / BUDGET PRINCIPAL : décision modificative

##### Délibération n° 059-2019

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une décision modificative au budget principal 2019 afin de procéder au mandatement de la facture de KALIGEO. Cette facture concerne les frais de division de la parcelles La Vigne et s'élève à 1295 €HT, soit 1554 €TTC.

La prévision budgétaire 2019 pour l'opération « acquisitions foncières » s'élève à 15 004 €. Il a déjà été mandaté 13 550€. De ce fait, il manque 100€.

Aussi, il est nécessaire de prévoir une décision modificative afin de procéder au paiement de la facture, faute de crédits budgétaires suffisants.

Madame le Maire présente la décision modificative n°1, comme suit :

Imputation budgétaire	Dénomination	Montant €
2111/201704	Terrains nus – acquisitions foncières	+ 100,00
2313/187	Travaux – réhabilitation commerce	- 100,00

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à effectuer les modifications budgétaires comme suit :

Imputation budgétaire	Dénomination	Montant €
2111/201704	Terrains nus – acquisitions foncières	+ 100,00
2313/187	Travaux – réhabilitation commerce	- 100,00

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents s'y afférents

#### 5- REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE DE BRANCHEMENT PROVISOIRE D'ELECTRICITE POUR LE COMITE D'ANIMATION

##### Délibération n° 060-2019

Dans le cadre de l'organisation de la fête communale le 22 juin dernier, le comité d'animation avait sollicité un branchement provisoire d'électricité pour alimenter les différents manèges et stands des forains.

La commune a mis en place le branchement avec EDF pour la période du 18 au 25 juin 2019 correspondant à la période d'installation des forains Place de l'Eglise. Il avait été convenu que le coût facturé par EDF à la collectivité ferait l'objet d'une refacturation à l'association.

La commune a reçu la facture d'EDF qui s'élève à 268,56 € TTC.

Il est proposé de procéder à l'émission d'un titre à l'encontre du Comité d'Animation d'Ahuillé pour un montant de 268,56 € TTC, en remboursement du forfait relatif au branchement provisoire pour la fête communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à procéder à l'émission d'un titre à l'encontre du Comité d'Animation d'Ahuillé pour un montant de 268,56 € TTC, en remboursement du forfait relatif au branchement provisoire pour la fête communale.

## **6- LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER DES RUES JB ROBIN ET G LANDAIS**

### **Délibération n° 061-2019**

Madame Le Maire expose :

Les travaux d'aménagement paysager n'ont pas été intégrés dans le marché de travaux voirie des rues JB ROBIN et G LANDAIS et doivent faire l'objet d'une consultation auprès d'entreprises.

Les travaux à envisager sont les suivants :

- Espaces verts engazonnés (zones plates et talus)
- Espaces verts vivaces et rosiers (au niveau des écluses)
- Plantation d'arbres près du Pré de la Rainette

L'équipe technique communale pourra prendre à sa charge la plantation des arbres, les fosses d'arbres étant réalisées par l'entreprise de terrassement EUROVIA ATLANTIQUE.

Il convient de préparer le dossier de consultation des entreprises et d'autoriser Madame le Maire à procéder à ladite consultation selon l'article R. 2122-8 du code de la commande publique. Le choix de l'entreprise attributaire du marché fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de lancer le dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement paysager des rues JB ROBIN et G LANDAIS
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à ladite consultation selon l'article R. 2122-8 du code de la commande publique.

## **7 - DEMANDE DE SUBVENTION DU LYCEE AMBROISE PARE**

### **Délibération n° 062-2019**

Madame le Maire expose :

Le lycée Ambroise Paré organise un séjour de 5 jours à New York pour les élèves de Terminale STMG du 22 au 27 mars 2020. Ce projet s'inscrit dans une démarche pédagogique et éducative permettant aux élèves de découvrir une ville symbole du contexte d'internationalisation de l'économie et des échanges. Le coût estimatif du voyage s'élève à 800€ par élève. Le lycée souhaite emmener le plus grand nombre d'élèves, sans que l'aspect financier soit un frein. Deux élèves résidant à Ahuillé sont concernés par ce projet : Thomas COTTINEAU et Benoit GAUMER. C'est à ce titre que le Lycée Ambroise Paré sollicite une subvention auprès de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De ne pas donner une suite favorable à cette demande pour les raisons suivantes :
  - Les lycées relèvent de la compétence de la Région
  - Il conviendrait d'établir des règles d'attribution par souci d'équité, d'autres établissements pouvant solliciter la collectivité
  - Les jeunes n'ont engagé aucune démarche directe pour le soutien de leur projet.

## **8 – DESIGNATION D'UN REFERENT MUTUALISATION LAVAL AGGLO**

**Délibération n° 063-2019**

Madame le Maire expose :

Un nouveau schéma de mutualisation pour 2019-2020 est mis en place dans le cadre de la création de la nouvelle structure intercommunale issue de la fusion du Pays de Loiron et de Laval.

Ce schéma constituera la nouvelle feuille de route pour la mutualisation jusqu'à la fin du mandat prenant en compte :

- La désignation d'un référent mutualisation dans chaque commune
- Le maintien des mutualisations existantes sur les 2 anciens territoires : service commun, groupements de commandes, prestations de services, mise à disposition individuelle d'agent ou de service, prêt de matériels
- Développement de l'accompagnement des communes dans l'exercice de leurs compétences.

Il est proposé de désigner un référent mutualisation au sein de la nouvelle structure communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De désigner Roger BOILEAU, référent mutualisation Laval agglo.

## **9 – TRAVAUX D'ELAGAGE LIES AU DEPLOIEMENT DE LA THD**

Madame le Maire expose :

Les travaux de déploiement du Très Haut Débit sur le territoire de Laval Agglo nécessitent d'accéder aux supports aériens existants pour permettre de déployer la fibre optique jusqu'aux habitations et entreprises. Les propriétaires ou exploitants des parcelles concernées ont été informés par courrier de la Mairie le 26 avril 2019 puis par une relance de Laval THD le 28 mai 2019.

Sous l'impulsion de Laval Très Haut Débit, une dernière campagne de communication est prévue semaine 29 par la commune pour informer les propriétaires ou locataires que Laval Très Haut Débit, mènera l'opération avec une entreprise d'élagage aux frais du propriétaire conformément à la législation en vigueur si l'élagage n'a pas été réalisé par le propriétaire.

Le tarif estimé sera compris entre 4,80 et 6 € TTC par mètre linéaire à élaguer. La longueur totale à élaguer est de 7406 ml pour la commune, sachant qu'une partie a déjà été initiée par certains propriétaires.

Madame le Maire et l'adjoint Maurice AUBRY ont rencontré le 4 juillet Monsieur Jean-Marc LALLOZ Président du Collectif Bocage 53 et plusieurs de ses membres propriétaires à Ahuillé, Monsieur Alexis Menvielle, Directeur Général Adjoint de Mayenne Fibre et Monsieur Philippe Serandour, Chef de Projet Déploiement et Exploitation RIP. Les points suivants ont ainsi été abordés :

- Protection du bocage : ressources en eau, protection des sols, qualité environnementale et biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique
- La notion d'élagage et non d'abattage. L'élagage est obligatoire en limite du domaine public. Si le domaine est privé, c'est à la charge du propriétaire. Si l'élagage n'est pas fait, Laval agglo s'en chargera et facturera aux propriétaires concernés.
- Mutualisation de l'opération d'élagage pour un prix compétitif et une prestation de qualité
- Le raccordement à la fibre sera effectif pour toutes les propriétés fin janvier 2020.

## **10 – POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES RUES JB ROBIN ET G LANDAIS**

Sylvie LANDELLE rapporte :

Les travaux d'AEP et d'EU sont terminés

Les essais de pressions sont prévus vendredi 12 juillet en collaboration avec la SAUR

Les résultats d'analyses sont prévus lundi 15 juillet. A la suite des résultats, l'entreprise débutera les raccordements.

Pendant la période des congés de l'entreprise, il est réalisé un bicouche sur les tranchées en chaussée et un monocouche, sur les tranchées en trottoir.

Les travaux rue Georges Landais doivent reprendre fin août par l'enfouissement des réseaux secs. L'intervention des enrobés de chaussée pour la rue JB ROBIN sera finie vendredi 19 juillet. Les travaux d'effacement rue G. Landais auront lieu du 2 septembre au 4 octobre 2019 (EIFFAGE)

Collecte des déchets : la collecte en porte à porte a été interrompue. Un lieu provisoire de dépôt des bacs noirs et jaunes a été mis en place. Des containers enterrés sont mis en place pour les premiers habitants de l'Orée des Champs

## **11 – POINT D'INFORMATION DES SERVICES ENFANCE JEUNESSE**

Nadège CHESNEAU rapporte :

1. Relais Assistant maternel (RAM) : une étude est en cours quant au statut du RAM pour les années à venir : communal ou communautaire. Elus et éducateurs se sont réunis le 25 juin 2019  
Les orientations de développement sont :

- Un guichet unique
- L'employabilité des assistants maternels
- L'augmentation des départs en formation

Le RAM fête ses 30 ans le 28 septembre prochain

2. Transport scolaire 2019-2020 : Evolution de l'offre pour le secteur Nuillé/Montigné/Ahuillé

Les principes :

- Utilisation du Point de rabattement de la Jaunaie
- Meilleure desserte des établissements (plus directe)
- Utilisation des lignes régulières au départ du point de rabattement
- Offre scolaire plus lisible pour les établissements du secteur

L'information sera transmise aux parents lors de la remise de cartes par KEOLIS.

3. Contrat Enfance Jeunesse : contrat à renouveler pour la période 2019-2022

Une réunion est prévue le 19 septembre à 20h à la mairie d'Ahuillé avec les 3 communes Montigné le brillant, Nuillé sur Vicoin et Madame et Mme Boulogne, chargée de mission développement à la CAF.

4. Données d'activités 2017 et 2018

Madame Chesneau fait état de la fréquentation des services périscolaires et de loisirs. Les effectifs sont relativement stables (excepté les mercredis mais ceci est lié à la réorganisation des rythmes scolaires). La mutualisation de l'accueil de loisirs avec Montigné le Brillant permet une ouverture permanente pendant toutes les vacances (Toussaint, hiver, printemps).

5. Club Ados

Un animateur est allé à la rencontre des jeunes de 11 à 17 ans pour cibler leur attentes à partir d'un questionnaire ou au cours d'échanges directs.

Des activités seront proposées à compter de septembre prochain les mercredis.

La commission enfance jeunesse est chargée d'étudier les propositions de développement et de soumettre à un prochain conseil municipal les solutions qu'elles souhaitent retenir.

Il semble important de diffuser suffisamment l'information au sein des familles pour capter les adolescents., en utilisant les différents vecteurs de communication (internet, affichage, presse, flyers...)

6. Promouvoir la consommation de produits alimentaires de proximité et de qualité dans la restauration collective :

Trois ateliers ont été suivis par la responsable restauration entre février et avril 2019

- Atelier 1 – Quelles démarches pour acheter des produits de proximité et de qualité ?
- Atelier 2 – Maîtriser son budget tout en cuisinant des produits de proximité et de qualité
- Atelier 3 – Gaspillage alimentaire : le réduire en agissant à tous les échelons

D'ici 2022, la restauration collective publique devra servir 50 % de produits acquis en tenant compte des coûts imputés aux externalités environnementales liés à leur cycle de vie, bénéficiant d'un signe de qualité, de l'écolabel pêche, ou d'une certification environnementale. 20% de ces achats devront concerner des produits issus de l'agriculture biologique ou de parcelles en conversion.

Information des usagers :

A partir du 1er janvier 2020, les personnes morales de droit public et de droit privé informent, une fois par an, les usagers des restaurants collectifs dont elles ont la charge de la part des produits respectueux de l'environnement, bio, sous signe de qualité, entrant dans la composition des repas servis et des démarches entreprises pour développer l'acquisition de produits issus du commerce équitable.

La commission enfance-jeunesse est chargée de la mise en œuvre de ce projet.

## 12 – POINT D'INFORMATION VIE DES ASSOCIATIONS ET ARTISANAT / COMMERCE

Roger BOILEAU rapporte :

- La réunion annuelle des associations a eu lieu le 6 juin 2019  
Une réflexion sur l'évolution du forum des associations et du marché de Noël a été évoquée (forme et lieu)  
Proposition aux associations d'une formation aux Premiers secours et « les gestes qui sauvent avec la Protection Civile : 9, 16 ou 23/11/2019
- Forum des associations : il est proposé que l'intervention de groupe de musique fasse une représentation.
- Il est possible d'utiliser la banderole, mise à disposition gratuitement par la mairie pour annoncer les manifestations des associations
- Le salon des artisans commerçants aura lieu le samedi 5 octobre : « Les Arti'commerces d'Ahuillé » à la salle des Lavandières de 10h00 à 18h00 avec 14 participants. Un repas est prévu le soir avec artisans et conjoints, élus municipaux. La bibliothèque interviendra le jour J pour canaliser le jeune public. La banderole sera prise en charge par la Mairie. La prochaine réunion aura lieu le 10 septembre 2019 à 20h30.

## 13 – INFORMATIONS DIVERSES

Christelle REILLON rapporte :

- Aide du Conseil Départemental 53 au titre des amendes de police (programmation 2019) pour 7800 € soit 19,5%
- Fin de l'enquête publique PLUI : deux permanences étaient programmées à Ahuillé le 21 juin de 9h00 à 12h00 et le 10 juillet de 9h00 à 12h00. Monsieur Loïc ROUEIL a été nommé commissaire-enquêteur
- Gestion de la canicule : mise en route du plancher refroidissant à l'espace jeunesse, déplacement des enfants dans la salle multi-activité, visite des personnes inscrites sur le registre plan canicule et relais consignés par Génération mouvement.
- Recensement de la population en 2020 : recrutement d'agents recenseurs à venir
- Laval Agglo : mise en place d'une location longue durée (6 mois ou 1 an) pour vélo électrique à compter de fin août pour les habitants de Laval Agglo
- Travaux de réparation de conduites souterraines dans le centre bourg car point bloquant pour le déploiement de la fibre optique dans notre commune : intervention prochainement de la SPIE
- Remplacement de Florence BOREL à l'accueil mairie par Virginie POURRIEL du 29 juillet au 10 août pendant ses congés
- Arrivée de Marie BARBE à la bibliothèque dans le cadre d'un service civique à compter du 7 septembre pour une durée de 10 mois, en partenariat avec la Fédération de l'Enseignement 53

- Arrivée des premiers habitants à l'Orée des Champs
- Bulletin municipal en cours d'élaboration : distribution à compter du 20 août
- Journée citoyenne le 28 septembre : appel à idées, prochaine réunion le lundi 16/09 à 20h30
- Judo : la finale des districts de la Mayenne se tiendra à Evron. Pierre VERON proposera à nouveau la candidature d'Ahuillé en 2020
- Courrier d'un anglais, Ian COLLARD (courrier arrivé à la CCI de Laval) : recherche d'informations sur le lieutenant-colonel Jean Dufour de Lattre, né en 1905 et décédé le 6 décembre 1954 à l'âge de 49 ans

**AGENDA :**

- 29/08 : Conseil municipal
- 30/08 : Forum des associations
- 10/09 : Réunion les Arti'Commerces
- 16/09 : Réunion journée citoyenne
- 18/09 : Réunion CCAS
- 26/09 : Conseil municipal (en lieu et place du 24/09)
- 28/08 : Journée citoyenne
- 05/10 : Les Arti'Commerces
- 12/10 : Les élus dans vos quartiers Lot. Le Verger
- 29/10 : Conseil municipal
- 11/11 : Commémoration de l'Armistice (7 communes à Ahuillé)

**14 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS OCTROYES AU MAIRE  
– Urbanisme droit de préemption urbain**

Urbanisme: Droit de préemption urbain (DPU)

N° d'enregistrement	Reçu le	Référence cadastrale	Surface	Adresse	Décision	Date	Nom des vendeurs
2019-12	06/07/2019	C1740	11 a 12 ca	33 lotissement du Verger	Renonciation	10/07/2019	MARCHAND / BOUVET

Fin de la séance : 0h00

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES</b>
---

**Délibération n° 056-2019** – réhabilitation bar restaurant : travaux supplémentaires et avenant aux contrats de marché des lots n°1 et n°2

**Délibération n° 057-2019** – renouvellement du contrat de mise à disposition du personnel avec PEPS 53

**Délibération n° 058/2019** – Convention d'occupation temporaire d'un local communal situé 21 place de l'église

**Délibération n° 059/2019** – Budget 2019 / Budget principal : décision modificative

**Délibération n° 060/2019** – Remboursement d'une facture de branchement provisoire d'électricité pour le comité d'animation

**Délibération n° 061/2019** – Lancement d'une consultation pour l'aménagement paysager des rues JB Robin et G Landais

**Délibération n° 062/2019** – Demande de subvention du lycée Ambroise Paré

**Délibération n° 063/2019** – Désignation d'un référent mutualisation Laval Agglo

**Délibération n° 064/2019** – Travaux d'élagage liés au déploiement de la THD

**Séance du 16 JUILLET 2019**

Délibérations prises de  
n°056 à 064/2019

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
Christelle	REILLON	
Olivier	RICOU	Excusé
Nadège	CHESNEAU	Pouvoir
Sylvie	LANDELLE	
Roger	BOILEAU	
Maurice	AUBRY	
Agnès	PLANCHARD	
Myriam	COUSIN- MANCEAU	
Ellen	BARBEDETTE- RAVE	
Claudius	BROCHARD	
Laurent	AILLERIE	
Géraldine	BRICIER	
Maud	VINCHON- FAUCHER	Excusée
Damien	GUERET	Excusé